





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2017-230**

**Séance publique du**

**10 mai 2017**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170510- lmc1106426-DE-1-1
Date de signature : 12/05/2017
Date de réception : vendredi 12 mai 2017
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : PROGRAMME DE RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES - BASTIDE ET JARDINS DU JAS DE BOUFFAN DITE BASTIDE CEZANNE - PHASE AVANT PROJET DEFINITIF ACTUALISATION DE LA FICHE OPERATION - AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE ET ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION DEMANDES DE SUBVENTION**

Le 10 mai 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 04/05/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Mme Arlette OLLIVIER à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Jean-Jacques POLITANO.

Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.





D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et  
Attractivité  
Direction Patrimoine et Musées

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 MAI 2017

Nomenclature : 1.1  
Marchés publics

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : PROGRAMME DE RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES - BASTIDE ET JARDINS DU JAS DE BOUFFAN DITE BASTIDE CEZANNE - PHASE AVANT PROJET DEFINITIF ACTUALISATION DE LA FICHE OPERATION - AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE ET ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION DEMANDES DE SUBVENTION - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le 29 juin 2015, le conseil municipal approuvait à l'unanimité le lancement de l'opération de programme relative à la restauration de la bastide et des jardins du Jas de Bouffan où le peintre Paul Cézanne et sa famille ont vécu quarante années durant la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

La Ville d'Aix en Provence a donc procédé à un diagnostic architectural général préalable et à une recherche documentaire et historique de l'ensemble du site sous la conduite d'un groupement d'architectes du patrimoine et d'une historienne de l'art.

A la suite de ce diagnostic, un marché de maîtrise d'œuvre a ensuite été mis en œuvre et a permis le recrutement, en juin 2016, du cabinet d'architecture Pierre Antoine GATIER, Architecte en Chef des Monuments Historiques, qui a été maître d'œuvre des travaux de restauration de la propriété du peintre Auguste RENOIR située sur la commune de Cagnes sur Mer et dont la philosophie et l'esprit de restauration dans toute son authenticité se rapprochent du projet aixois.

En parallèle, la direction de l'Architecture, des Musées et du Patrimoine a installé un comité de pilotage stratégique piloté par Madame le Maire et co-piloté par Marie Pierre Sicard Desnuelle, Maire Adjoint au Patrimoine et aux Musées ainsi que par

Victor Tonin, Président de l'Office du Tourisme du Pays d'Aix afin de préparer les grandes orientations et les enjeux liés au pari de restauration de l'ensemble du site, à la fois classé au titre des Monuments Historiques par le Ministère de la Culture et classé site naturel protégé par le Ministère de l'Environnement. Sont associés à ce comité de pilotage de nombreux élus, des spécialistes cézanniens, la DRAC, l'Office du Tourisme, l'architecte des bâtiments de France ainsi que les services de la politique de la ville (la Bastide Cézanne est également située au croisement de deux quartiers classés en zone prioritaire sur le territoire : Encagnane et Corsy) et le service des espaces verts.

La Bastide Cézanne et les jardins de la propriété située au Jas de Bouffan font donc l'objet d'un projet patrimonial ambitieux de la part de la ville d'Aix en Provence. Du fait de sa position particulière et de son importance dans la vie et l'œuvre du peintre Paul Cézanne, la bastide deviendrait l'entrée principale dans la découverte de Cézanne à Aix en Provence. C'est par elle principalement que l'on souhaiterait conduire les visiteurs à la découverte de l'atelier des lauves, les carrières de Bibémus ainsi que d'autres lieux cézanniens emblématiques (la Constance, Bellevue, le centre-ville etc...) parcourus ou habités par l'artiste, « notre maître à tous » ainsi s'exprimait Pablo Picasso.

Le projet scientifique et culturel prend en compte la restauration de la bastide et sa restitution auprès du public, des éléments de décors et des lieux contemporains de l'époque durant laquelle vécut l'artiste peintre (rez-de-chaussée) mais également le symbole que représente ce domaine en tant que lieu de villégiature provençal par excellence durant les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Le premier étage, accessible au plus large public, accueillerait des expositions temporaires grâce, notamment, au partenariat du Musée Granet. Enfin, au second étage, la restitution de l'atelier de l'artiste et de sa verrière emblématique complèteront la muséographie proposée dans le cadre de la découverte du lieu.

Les extérieurs seront également restaurés : le parc, sa statuaire, ses fontaines emblématiques d'Aix mais aussi l'ensemble du réseau hydraulique et les différentes parcelles qui ont accueilli tout au long de la vie de la propriété différentes cultures : vigne, oliviers, cultures maraichères et autres plantes et arbres d'ornements.

Le parti pris de restauration sur les jardins est de pouvoir offrir au plus large public (riverains et touristes) l'opportunité d'une propriété agricole du temps où l'activité y était exercée en valorisant dans les espaces d'agrément d'une bastide aixoise, les différents points de vue qui ont inspiré Paul Cézanne et qui y a peint plus d'une quarantaine de tableaux différents : ceux-ci ornent aujourd'hui les cimaises des musées et des collections particulières du monde entier.

La durée prévisionnelle des travaux est d'une année. Préalablement à la restauration de la Bastide, une intervention sur les espaces verts de la propriété aura lieu durant le second semestre de cette année afin de démarrer sur l'entretien et la préparation générale des différentes parcelles extérieures et sur leur aménagement futur. La livraison du chantier bastide/ jardins est attendue pour la période mai-juin 2019.

Le coût prévisionnel de l'opération, en phase A.P.D (avant-projet définitif) a été estimé à 2 649 500 ,00 € H.T, montant auquel il faut ajouter les honoraires de

l'architecte maitre d'œuvre de l'opération, soit 2 858 271,00 € H.T ( deux millions huit cent cinquante huit deux cent soixante et onze euros HT)

Cette opération est inscrite au titre du contrat communautaire pluriannuel avec le conseil de territoire du pays d'Aix en Provence et fait l'objet d'une prise en charge à hauteur de 49 % du montant global hors taxe de l'opération.

Par conséquent, mes chers collègues, il vous est donc proposé de :

- **PRENDRE EN COMPTE** l'actualisation de la fiche opérationnelle ci-annexée au présent rapport,
- **DIRE** que les montants financiers correspondants seront bien inscrits au budget de la direction Architecture Patrimoine et Musée à la section investissement,
- **APPROUVER** et bien vouloir autoriser Madame le Maire ou l' élu délégué au secteur ou aux marchés publics à signer les actes concernant le présent avenant annexé ci-après qui valide le montant prévisionnel de l'opération en phase A.P.D concernant les honoraires du maitre d'œuvre,
- **PRENDRE EN COMPTE** l'actualisation de la base éligible du montant financier de l'opération concernant son financement par le contrat communautaire pluriannuel du conseil de territoire et de la métropole Aix Marseille Provence,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l' élu délégué au secteur à solliciter des subventions et mécénats complémentaires auprès des institutions publiques ou entreprises et personnes privées (Etat, Drac Paca, Région Paca, Département des Bouches du Rhône, Europe, etc...),
- **DIRE** que Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipal fera recette des sommes correspondantes.

DL.2017-230 - PROGRAMME DE RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES -  
BASTIDE ET JARDINS DU JAS DE BOUFFAN DITE BASTIDE CEZANNE - PHASE AVANT  
PROJET DEFINITIF ACTUALISATION DE LA FICHE OPERATION - AVENANT AU CONTRAT  
DE MAITRISE D'OEUVRE ET ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE  
L'OPERATION DEMANDES DE SUBVENTION -

Présents et représentés	: 50
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



AIX en PROVENCE  
LA VILLE

VILLE D'AIX -EN-PROVENCE

Direction Architecture Patrimoine et Musées  
Service administration générale et finances

RESTAURATION DE LA BASTIDE ET DES JARDINS DU JAS DE BOUFFAN  
MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

MARCHE P16006 NOTIFIE LE 1<sup>er</sup> AVRIL 2016

AVEC M. PIERRE ANTOINE GATIER,  
ACMH, MANDATAIRE DU GROUPEMENT GATIER/SICHET/FOUNTAIN'S CONC  
EPT/SOCRA/CARTEL COLLECTIONS/NOX

AVENANT N°1

PORTANT SUR L'ETABLISSEMENT DU COUT PREVISIONNEL DEFINITIF DES TRAVAUX ET DU  
FORFAIT DEFINITIF DE REMUNERATION DU MAITRE D'OEUVRE



## **I – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL :**

### **1.1- Identification du marché**

#### Marché N° :

P 16 006 notifié le 1<sup>er</sup> avril 2016 à Monsieur Pierre Antoine GATIER, ACMH, MANDATAIRE DUGROUPEMENTGATIER/SICHET/FOUNTAIN'S CONCEPT/SOCRA/CARTEL COLLECTIONS/NOX

#### Objet et forme du marché:

Le présent marché est un marché public ayant pour objet des missions de maîtrise d'oeuvre qui comprend les phases suivantes : APD, PRO, DCE, ACT, VISA, DET, OPC, AOR et DOE.

Marché à prix global et forfaitaire passé en procédure adaptée, en application de l'article 28 du code des marchés publics.

#### Durée du marché :

La durée prévisionnelle du marché est de 30 mois à compter de la date d'accusé de réception de l'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations.

La durée du marché court jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement des travaux.

Montant initial du marché: 176 976,59 € H.T soit 212 371,90 € TTC

### **1.2 – Identification des cocontractants**

Le marché ci-dessus a été conclu entre :

-D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Maire-Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur,

- D'autre part, Monsieur Pierre Antoine GATIER , mandataire du groupement, numéro SIRET, domicilié 34 rue Bonaparte, 75006 Paris

## **2- OBJET DE L'AVENANT N° 1 :**

### **Article 1 : MODIFICATION DU CONTRAT INITIAL**

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'établir le coût prévisionnel définitif des travaux et le forfait définitif de rémunération comme prévu à l'article 3 de l'acte d'engagement.

« Le forfait définitif de la rémunération sera fixé dès que le coût prévisionnel sera arrêté par le Maître d'ouvrage à partir de l'estimation définitive de l'opération proposée par le maître d'oeuvre et fera l'objet d'un avenant au présent acte d'engagement ».

L'Avant-Projet Détaillé (A.P.D) ayant été fourni le forfait définitif de rémunération peut être arrêté.

